

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du : 16 juillet 2024

Avenant n°1 relatif au Convocation du : 9 juillet 2024

marché de missions
de maîtrise d'œuvre
pour la réalisation
d'aménagements de
voirie pour une ligne
de bus en site propre

(TCSP) entre la gare
d'Annemasse et la
Commune de Bonne
(2021070)

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Yves CHEMINAL, Jean-Paul BOSLAND,
Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL

Excusés :

N° BC_2024_0069

Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Bernard
BOCCARD, Anny MARTIN, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le marché portant sur les missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements de voirie pour une ligne de bus en site propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse et la commune de Bonne (2021070) a été attribué au groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE (mandataire) / FOLIA pour un forfait provisoire de rémunération de 564 100 € HT, soit 679 920 € TTC (hors TO n°9 et 10 exécutées à bons de commande).

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage au jour de la signature du contrat est fixée à 11 204 600 € HT.

Les prestations sont divisées en 10 tranches selon les éléments de mission de maîtrise d'œuvre et les secteurs à aménager :

Tranches	Désignation
TF	AVP
TO1	PRO - Secteur Annemasse (site propre route du 18 Août 1944, 4 stations, priorités feux rue romagny)
TO2	PRO - Secteur Vétraz-Monthoux (section route de taninges jusqu'au giratoire de Corly)
TO3	PRO - Secteur Vétraz-Monthoux (section giratoire de Corly – Nouveau collège)
TO4	PRO - Secteur Vétraz-Monthoux /Cranves Sales (section route de taninges jusqu'au giratoire route des Fontaines)
TO5	PRO - Secteur Cranves-Sales (section site propre à l'approche giratoire route des Fontaines – aménagement giratoire RD907/rte de la Bergue – quais La Bergue)
TO6	PRO - Secteur Bonne-(site propre RD907-route de Ripaille)
TO7	PRO - Secteur Bonne – Avenue du Léman entre le giratoire route de Ripaille et le carrefour des Alluaz – terminus bus
TO8	ACT - VISA - DET - AOR – OPC sur les 7 sections à aménager

TO9	Partie à bons de commande (DUP et MECDU)
TO10	Partie à bons de commande (missions complémentaires)

Le marché a été notifié le 15 novembre 2021. A la date du 28 juin 2024, aucune tranche optionnelle n'a été affermie, les études d'AVP venant de s'achever.

Conformément aux clauses contractuelles (art. 6.2 du CCAP) et aux dispositions des articles L.2194-1 et R.2194-2 du Code de la commande publique, un avenant doit intervenir au stade des études d'avant-projet (AVP) pour :

- approuver le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre,
- arrêter le forfait définitif de maîtrise d'œuvre,
- intégrer les éventuelles modifications apportées au programme de travaux.

Il sera précisé que l'opération a connu des évolutions consécutives notamment à des modifications du programme des travaux à l'initiative du maître d'ouvrage. Il en résulte une modification du marché public, conduisant à une nécessaire redéfinition du besoin et à la relance partielle d'un nouveau marché public de maîtrise d'œuvre en application des règles de la commande publique.

Dans ce contexte, les services et représentants d'Annemasse Les Voirons Agglomération et d'INGEROP CONSEIL & INGENIERIE se sont rapprochés afin de convenir d'une solution pour la poursuite partielle du contrat, notamment sur les secteurs 3 et 4 Vétraz-Monthoux Collège - route des fontaines Cranves-Sales.

Ainsi, il a été convenu que :

- le coût prévisionnel définitif des travaux est fixé à 2 846 186,17 € HT ;
- le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre est arrêté à 256 721,11 € HT, soit une diminution de 54,49 % ;
- le programme des travaux est précisé et révisé afin de redéfinir le périmètre des travaux et de prioriser la poursuite des études sur le secteur du collège de Vétraz-Monthoux en raison des travaux de construction actuellement en cours, et sur une partie de la Commune de Cranves-Sales. Cette évolution impacte la définition des tranches optionnelles et entraîne les modifications ci-après :

- Les tranches optionnelles n°3 « PRO - Secteur Vétraz-Monthoux (section giratoire de Corly - Nouveau collège) » et n°4 « PRO - Secteur Vétraz-Monthoux /Cranves Sales (section route de taninges jusqu'au giratoire route des Fontaines) » sont supprimées et remplacées par une tranche optionnelle 3-4 « PRO- Secteur Vétraz-monthoux Collège - Route des Fontaines - Cranves-Sales » ;
- La tranche optionnelle n°8 « ACT - VISA - DET - AOR - OPC sur les 7 sections à aménager » se voit substituer une tranche optionnelle n°8 « ACT - VISA - DET - AOR - OPC sur le secteur Vétraz-monthoux Collège - Route des Fontaines - Cranves-Sales à aménager (TO 3-4) » ;

Cette modification de la sectorisation et de la priorisation des travaux explique la réduction du forfait de rémunération du maître d'œuvre.

L'assemblée est informée que les nouvelles tranches optionnelles 3-4 et 8 seront affermies. Les autres tranches optionnelles feront l'objet d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre.

L'avenant ayant une incidence en moins-value sur le montant du marché public, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres n'a pas été sollicité.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

APPROUVER les termes de l'avenant n°1 au marché n°2021070 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements de voirie pour une ligne de bus en site propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse et la commune de Bonne, tels qu'exposés ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024



ID : 074-200011773-20240716-BC_2024_0069-DE

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant,

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 2315 du Transports urbains, antenne BHNSBONNE.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 16/07/2024

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN

Date de signature : 16/07/2024

Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

AVENANT N°1

A - Identification de l'acheteur

ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION

11, avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

Tél : 04.50.87.83.00

Courriel : correspondre@aws-france.com

Code d'identification national : 20001177300104

Adresse internet(U.R.L) : <https://www.annemasse-agglo.fr/>

Représenté par : Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

B - Identification du titulaire du marché

Groupement d'opérateurs économiques représenté par :

INGEROP CONSEIL & INGENIERIE (mandataire)

Adresse siège :18, rue des Deux Gares

CS 70081

92563 RUEIL-MALMAISON Cedex

Adresse agence locale : Bâtiment Massangis – 17, chemin de la Dhuy

BP 167

38244 MEYLAN CEDEX

Tél : 04 76 41 18 90

Courriel : vincent.leroy@ingerop.com & caroline.laval@ingerop.com

SIRET 489 626 135 00359

Liste des cotraitants :

Entreprise	Coordonnées
FOLIA 94, rue Pierre Corneille 69003 LYON	Courriel : ao@folia-up.com Tél. : 04 72 61 17 83 SIRET : 505 242 123 00022

C - Objet du marché

Missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements de voirie pour une ligne de bus en site propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse et la commune de Bonne

Référence du marché : 2021070

Date de la notification : 15/11/2021

Montant initial du marché public :

- 564 100 € HT, soit 679 920 € TTC (hors TO n°9 et 10 exécutées à bons de commande)

- Tranches optionnelles n°9 et 10 : montant maximum global fixé à 100 000 € HT

Répartition par tranche :

Tranche	Désignation	Taux de rémunération	Forfait de rémunération HT
TF	Tranche ferme - Mission AVP	17,46 %	98 500,00 €
TO1	Tranche optionnelle 1 - Mission PRO	1,75 %	9 882,60 €
TO2	Tranche optionnelle 2 - Mission PRO	7,46 %	42 108,00 €
TO3	Tranche optionnelle 3 - Mission PRO	4,31 %	24 294,48 €
TO4	Tranche optionnelle 4 - Mission PRO	1,88 %	10 589,75 €
TO5	Tranche optionnelle 5 - Mission PRO	1,76 %	9 942,97 €
TO6	Tranche optionnelle 6 - Mission PRO	1,82 %	10 282,20 €
TO7	Tranche optionnelle 7 - Mission PRO	1,93 %	10 900,00 €
TO8	Tranche optionnelle 8 - Missions ACT à OPC	61,62 %	347 600,00 €

- Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 11 204 600 € HT.

Date d'examen du projet de modification par la Commission d'appel d'offres (CAO) :

Sans objet. L'avenant n'engendre pas d'augmentation supérieure à 5 %.

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de :

- préciser et réviser partiellement le programme des travaux ;
- fixer le coût prévisionnel définitif des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter ;
- fixer le forfait définitif de rémunération.

La présente modification du marché public est passée conformément aux articles L.2194-1 1°, R.2194-1 et R.2432-7 du Code de la commande publique.

1. Actualisation du programme des travaux

Consécutivement aux études de maîtrise d'œuvre et demandes du maître d'ouvrage, le programme des travaux a été précisé et révisé afin de redéfinir le périmètre des travaux et de prioriser la poursuite des études sur le secteur du collège de Vétraz-Monthoux en raison des travaux de construction actuellement en cours, et sur une partie de la Commune de Cranves-Sales. Cette évolution impacte la définition des tranches optionnelles et entraîne les modifications ci-après :

- Les tranches optionnelles n°3 « PRO - Secteur Vétraz-Monthoux (section giratoire de Corly - Nouveau collège) » et n°4 « PRO - Secteur Vétraz-Monthoux /Cranves Sales (section route de taninges jusqu'au giratoire route des Fontaines) » sont supprimées et remplacées par une tranche optionnelle 3-4 « PRO- Secteur Vétraz-monthoux Collège - Route des Fontaines - Cranves-Sales » ;

- La tranche optionnelle n°8 « ACT - VISA - DET - AOR - OPC sur les 7 sections à aménager » se voit substituer une tranche optionnelle n°8 « ACT - VISA - DET - AOR - OPC sur le secteur Vétraz-monthoux Collège - Route des Fontaines - Cranves-Sales à aménager (TO 3-4) » ;

- les tranches optionnelles n°1, 2 et 5 à 7 sont supprimées.

2. Coût prévisionnel définitif des travaux

Le maître d'œuvre s'engage, sur la base des études d'avant-projet (AVP), sur le coût prévisionnel définitif de réalisation des travaux défini comme suit :

Estimation sectorisée et globale des travaux phase AVP (€ HT)

		Enveloppe initiale resectorisée (06/21)	Enveloppe AVP2 (06/21)	Variation
Sect 1	Annemasse	498 000,00 €	866 295,51 €	74%
Sect 2	Livron - Collège (Annemasse + VM)	6 720 000,00 €	5 694 033,00 €	-15%
Sect 3	Vétraz-Monthoux Collège - Route des Fontaines	1 149 000,00 €	1 521 885,68 €	32%
Sect 4	Cranves-Sales	806 200,00 €	1 324 300,48 €	64%
Sect 5	Bonne	1 185 400,00 €	1 892 248,50 €	60%
		10 358 600,00 €	11 298 763,17 €	9%

Nota : l'estimation initiale resectorisée est inférieure à l'estimation globale initiale du fait du retrait du tronçon de la route de la Ripaille (voir évolutions induites par l'AVP 1).

Coût prévisionnel définitif global des travaux HT : 2 846 186,17 € HT

3. Forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est fixé comme suit :

T0 3-4 « PRO- Secteur Vétraz-monthoux Collège - Route des Fontaines » :

Coût prévisionnel définitif des travaux sectorisé Co		2 846 186,17 € HT
Forfait définitif de rémunération Co x t		25 111,11 € HT
Soit un taux de rémunération t		0,88 % (arrondi à 2 chiffres après la virgule)
T.V.A. (20 %)		5 022,22 €
T.T.C.		30 133,33 €

T0 8 « ACT - VISA - DET - AOR – OPC sur le secteur Vétraz-monthoux Collège - Route des Fontaines à aménager (TO 3-4) » :

Coût prévisionnel définitif des travaux sectorisé Co		2 846 186,17 € HT
Forfait définitif de rémunération Co x t		133 110 € HT
Soit un taux de rémunération t		4,68 % (arrondi à 2 chiffres après la virgule)
T.V.A. (20 %)		26 622 €
T.T.C.		159 732 €

Le forfait de rémunération pour la TO 8 est détaillé par élément de mission comme suit :

Eléments de mission	Total sur honoraires révisés % (arrondi à 2 chiffres après la virgule)	Total global € HT
ACT	6,43 %	16 500
VISA	6,54 %	16 800



DET	26,80 %	68 810
AOR	5,45 %	14 000
OPC	6,62 %	17 000
TOTAL	51,85 %	133 110

Le forfait définitif global de rémunération, études AVP incluses mais hors T0 9 et 10, est fixé à 256 721,11 € HT, soit 308 065,33 € TTC.

Diminution du montant initial du marché induite par la présente modification : - 54,49 %

La nouvelle répartition des honoraires entre cotraitants est définie en annexe du présent avenant.

E –Clauses générales

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet du présent avenant.

F - Signature du titulaire

A,
le

Signature du représentant dûment habilité

G - Signature de l'acheteur

A ANNEMASSE
Le

Signature du représentant de l'acheteur

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le **18/07/2024**



ID : 074-200011773-20240716-BC_2024_0069-DE

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le **18/07/2024**



ID : 074-200011773-20240716-BC_2024_0069-DE